Trente-deuxième Année. — N° 133 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. VENDREDI 13 MAI 1887

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 12 MAI 1887

DANGERS DE L'AUGMENTATION DES DROITS D'ENTRÉE SUR LES

CÉRÉALES & LES FARINES

EN FRANCE

C'est le titre d'une brochure que vient de publier l'un des membres les plus considérés et les plus sympathiques de la colonie française à Londres, M. Paul Pierrard, courtier en laines.

Le nom de M. Paul Pierrard est bien connu de nos lecteurs industriels ou négociants.

Le *Courrier de Londres* consacre à sa brochure un article que nous voulons reproduire, tout en faisant nos réserves sur certains jugements qui y sont énoncés :

« Dans cette étude, qui certainement ne manquera pas d'attirer l'attention, M. Pierrard ne se range ni du côté protectionniste, ni du côté libre-échangiste. L'auteur, avec un bon sens qu'on ne saurait trop *remarquer* expose sobrement et éclaire la question ; ses observations sobres, justes et pratiques, appuyées par la citation des chiffres strictement indispensables, vont droit au but : Indiquer le moyen de conserver la source des revenus multiples qui peuvent *augmenter la richesse* et la puissance de la France.

« Les souffrances de l'agriculture forment le fond d'une question destinée à n'être jamais résolue, si l'on continue à suivre les errements platoniques qui ont dû être adoptés jusqu'à présent, et qui, en réalité, semblent n'avoir jamais servi que de thème à la controverse économique.

« Si le morcellement de la propriété agricole, poussé à l'excès, et les charges fiscales pesant sur les fermiers et les cultivateurs, sont l'un des facteurs de la crise ininterrompue de l'agriculture française, l'inertie, l'esprit de routine des fermiers et des agriculteurs, l'ignorance et l'avarice du paysan, l'âpreté des grands propriétaires en sont encore, à notre avis, les causes les plus déterminantes.

« Comme le fait remarquer judicieusement M. *Pierrard, il est bien* douteux que les grands propriétaires qui ont fait triompher leur cause soient vraiment justifiés dans leurs plaintes.

« Depuis longtemps déjà, les industries françaises ont souffert comme l'agriculture; malselles ont lutté courageusement depuis le traité de 1860, et presque toutes ont triomphé. Les études, les recherches et les expériences laborieuses, ainsi que les transformations d'outillage et d'installations les plus coûteuses, tout a été mis en œuvre.

« Nos industriels, dit M. Pierrard, sont allés chercher et examiner à l'étranger les meilleures machines et les procédés les plus ingénieux, ainsi que des débouchés pour leurs produits. Pourquoi la plupart des fermiers et des agriculteurs voudraient-ils que leurs terres et immeubles ou leurs usines, généralement sans entretien, fussent exonérés de la dépréciation fâcheuse qui atteint tout?

« Les terres et les établissements ruraux sont des usines qu'il aurait fallu entretenir comme les ateliers appartenant aux autres industries dont les propriétaires bien avisés ont, chaque année, prévu et couvert la dépréciation. Au lieu de cela, le riche propriétaire a maintenu ou augmenté les fermages des terres, dont on avait déjà négligé de conserver, par des engrais, la puissance de fertilisation, et ses pauvres fermiers, ruinés par leur impuissance ou leur ignorance, ont renoncé aux travaux des champ pour vivre mieux à la ville. En maintenant les fermages, cela revenait à attribuer aux terres, devenues presque incultes, une valeur qu'elles n'avaient plus. »

« M. Pierrard établit d'une façon évidente et péremptoire, à l'aide de documents incontestables, puisqu'ils sont officiels, qu'avant l'application du droit de trois francs, les importations en céréales étrangères, qu'on représente à l'état d'envahissement croissant dans nos ports, étaient déjà en décroissance très sensible. Au lieu de le supprimer, on le porte, maintenant, à cinq francs, uniquement pour apaiser les plaintes d'une minorité puissante et riche. Les budgets de la France s'équilibrent déjà assez péniblement. Les conséquences de cette politique économique, inspirée par des spécialistes intéressés, équivaut à un suicide ou à une abdication volontaire, au profit de la concurrence de l'étranger et aux dépens de la classe la plus nombreuse et la moins aisée des consommateurs.

« La lecture du travail de M Paul Pierrard est douloureusement instructive : nous ne saurions trop la recommander à tous ceux qui sont soucieux du présent et de l'avenir de la patrie française. Il fait suite à une étude du même auteur: *Comment résoudre les difficultés économiques actuelles*, parvenue à sa troisième édition, et à laquelle nous consacrerons, prochainement, aussi l'analyse qu'elle mérite. »

Il y aurait beaucoup à dire sur les opinions émises dans l'article qui précède.

Il y a un point cependant sur lequel nous sommes en complet accord avec l'auteur.

Les droits sur les céréales et sur les bestiaux ne sauraient être que transitoires; ils ne sont pas un remède aux souffrances de l'agriculture; ils constituent tout au plus un palliatif.

C'est dans une réforme de la législation et des mœurs, dans l'étude et l'application de méthodes plus progressives, dans le retour aux vrais principes de la prospérité des nations que l'agriculture française trouvera le salut.

LES TORPILLEURS ET LE BATEAU-CANON

La campagne qui devait préparer les grandes manœuvres maritimes de la Méditerranée vient de causer un nouveau mécompte à M. l'amiral Aube et aux défenseurs des torpilleurs. Voici ce qu'on écrit de Toulon au *Petit Marseillais* :

« Ainsi que nous l'avions annoncé, l'escadrille des torpilleurs, commandée par M. le contre-amiral Brown de Colstoun, est rentrée avant-hier sur notre rade de retour de sa campagne préparatoire aux grandes manœuvres.

« L'escadrille, partie le 19 avril, est composée des cuirassés *Desaix, Seignelay, Villars, Dupetit-Thouars, Annamite* et de 15 torpilleurs, s'est dirigée sur Alger. La traversée, bien que rendue difficile par une mer assez forte, s'est effectuée d'une manière relativement satisfaisante.

« Cependant, le torpilleur 69 s'est trouvé un moment en perdition et l'amiral a dû relacher à Cludadella avant d'arriver à Alger, pour ne pas trop fatiguer son escadrille. Quant au retour à Toulon, la navigation des torpilleurs a été un drame maritime qui a duré trois jours — trois jours pendant lesquels les commandants et les équipages de ces petits navires ont fait preuve d'un stoïcisme héroïque. Constamment dévorés par la mer sur leurs frêles navires, ballottés comme des épaves, dans l'impossibilité de prendre aucun repos et réduits aux aliments froids pendant les trois fois vingt-quatre heures, l'arrivée au port a été pour ces braves une vraie délivrance. Un spectateur de cette émouvante traversée nous disait que les malheureux torpilleurs ressemblaient à de gigantesques bouchons flottants, et roulés par la lame pendant cette navigation perilleuse.

« On se plaît à espérer que le ministre de la marine aura les yeux dessillés par le rapport qui lui sera adressé sur cette campagne ; l'amiral Aube y verra que le torpilleur est réduit à l'état d'inertie par la mer du large, pour si peu tourmentée qu'elle soit ; que la vitesse de ces navires est paralysée par la lame tout aussi bien que l'arme qui fait leur force. Enfin qu'au milieu des vastes solitudes de la mer, le torpilleur devient une proie facile pour le moindre batiment de guerre par lequel il serait amariné, malgré, tout l'héroïsme de son capitaine.

« Ces considérations, auxquelles nous ajouterons que les torpilleurs 60, 27 et 28 reviennent hors de service de la courte campagne préparatoire qu'ils viennent d'effectuer, inspireront-elles à l'amiral Aube la sage résolution de renoncer aux grandes manœuvres, qui réserveraient peut-être quelque catastrophe à l'escadrille des torpilleurs? Nous nous permettons de l'espérer.

« Le torpilleur a un champ de gloire assez vaste dans la guerre maritime et se bornant à la défense des côtes, sans qu'il soit nécessaire de le faire sortir de son rôle pour le mener à des défaites certaines. »

Mêmes mécomptes pour le bateau-canon. Ce navire muni du canon de 14 centimètres, que Courbet avait déjà déclaré insuffisant et impropre, vient de manœuvrer à Toulon et d'effectuer des tirs consécutifs sur l'îlot du Gros-Seraignet.

La cible avait quinze mètres de haut, la distance était de 1.000 mètres.

Pas un seul coup n'a atteint la cible.

Il n'y a plus qu'à ôter au bateau-canon son... canon!

Que de millions dépensés sans réflexions ! Des études préparatoires, des essais sérieux auraient épargné un aussi triste résultat.

A LA COMMISSION DU BUDGET

(*De notre correspondant spécial*)

Paris, 11 mai 1887.

M. Goblet s'est rendu, ainsi qu'il avait été annoncé, devant la commission du budget.

M. Rouvier, faisant en quelque sorte, l'historique de la question, a rappelé que la commission s'était surtout préoccupée de l'insuffisance des économies proposées par le gouvernement et avait été à regret obligé de constater que le projet soumis ne comprenait aucune réforme, aucune réorganisation des services publics.

Elle a également trouvé insuffisantes les nouvelles propositions du gouvernement. Ce qu'elle veut, c'est l'équilibre budgétaire établi dans de sérieuses conditions et la réalisation d'économies plus considérables.

Elle ne peut entrer dans l'examen détaillé des budgets spéciaux avant de s'être mise d'accord, avec le gouvernement sur le principe d'ensemble.

Le président du Conseil prenant ensuite la parole a réédité ses précédentes déclarations :

Le gouvernement désire l'entente. Dans ce but, il a renoncé à son projet sur la reconstitution du capital. Il est impossible de procéder à des réformes sérieuses par voie budgétaire ; des lois spéciales sont pour cela nécessaires.

En proposant la réforme sur la contribution mobilière, le gouvernement avait l'intention d'établir dans la législation fiscale le principe de l'impôt sur le revenu.

Si la Chambre repousse cette proposition, le gouvernement devra aviser aux moyens de compenser la recette prévue de 29 millions.

Quant à l'impôt sur le revenu, il ne pourra être introduit dans le budget de 1888 à moins que la question ne soit tranchée différemment par le vote d'un amendement émanant de l'initiative parlementaire et basant cet impôt non plus sur la valeur locative mais sur la déclaration.

En ce qui concerne les économies, le cabinet a fait les plus grands efforts; les dépenses nouvelles résultent des lois votées par les Chambres.

Si la commission veut chercher des économies, les ministres sont à la disposition des rapporteurs spéciaux.

« Nous avons, a ajouté M. Goblet, un devoir » d'initiative. Nous avons rempli ce devoir à deux » reprises ; il nous est difficile de faire mieux. Les » réformes radicales ne sont guère possible ; la » Chambre ne votera pas plus la suppression » partielle que la suppression totale des sous- » préfectures. Alors que faire? »

« Rien de plus que ce que nous avons fait, et le » gouvernement ne peut que persévérer dans les » déclarations de sa lettre à la commission du bud- » get. »

M. Jamais. — La réforme de la contribution personnelle mobilière n'étant pas l'impôt sur le revenu, le gouvernement ne voit-il pas d'autres impôts à remanier à la condition d'opérer un dégrèvement correspondant ?

M. Dauphin, ministre des finances, qui avait accompagné le président du conseil, conteste cette manière de voir, mais si la commission trouve une autre formule pour appliquer l'impôt sur le revenu, le gouvernement est prêt à l'examiner avec elle.

Il y a beaucoup à faire en ce qui concerne les boissons et les mutations, mais on ne peut aborder ces questions que plus tard; ce qu'il faut maintenant, c'est boucler le budget.

A la question de savoir si le gouvernement est d'avis que le projet sur la contribution personnelle mobilère soit mis à l'ordre du jour après la loi sur les sucres, M. Goblet répond qu'il est prêt à accepter cette combinaison, pourvu que la loi militaire ne soit pas ajournée.

Après le départ des ministres, diverses motions sont présentées.

Par 25 voix contre 5, la commission décide de porter la question devant la Chambre et adopte la motion suivante :

La Chambre, considérant que les économies introduites dans le projet de budget de 1888 sont insuffisantes, invite le gouvernement à lui faire de nouvelles propositions.

Les cinq opposants sont MM. Ribot, Wilson, Trystram, Borie, Bizarelli.

M. Pelletan a été chargé de faire un rapport dans ce sens.

Il le soumettra samedi ou lundi à la commission.

A TRAVERS LES JOURNAUX

Un étranger, ami de la France, dont ses goûts et ses habitudes ont fait un cosmopolite, et qui arrive, en ce moment, d'Allemagne, a soumis les réflexions suivantes à un rédacteur du *Gaulois* :

« En Allemagne, le ministre de la guerre administre simplement l'armée. A côté de lui, il y a M. de Moltke qui, à la tête du grand état-major, perfectionne sans cesse la mobilisation, dirige les manœuvres et prépare les plans de campagne.

« En France, existe-t-il rien de pareil? Le ministre de la guerre est tout, et il change à chaque instant. Il n'y a pas un chef de guerre permanent, placé en dehors de la politique et des fluctuations parlementaires, qui, avec la collaboration d'officiers choisis, soit uniquement occupé à étudier les éventualités d'une guerre possible.

« Le général Saussier est désigné, dit-on, pour prendre le commandement général de l'armée. Il est, en ce moment, gouverneur de Paris.

« Supposons la guerre déclarée, il devra recruter à la hâte son état major ou il devra prendre celui qui aura été formé au Ministere de la guerre. Il n'aura donc pas autour de lui des officiers qu'il aura préparés de longue main, dont il connaîtra les aptitudes et qui seront pénétrés de sa pensée.

« Et c'est dans la première heure que cet état-major devra agir, et cette première heure peut être l'heure décisive.

« A l'heure du danger, l'armée allemande se tournera vers le chef qu'elle connaît si bien, et elle marchera sous lui avec une confiance effrayante pour ses adversaires.

« L'armée française, au contraire, saura à peine qui va la mener au suprême combat.

« Ne pensez-vous pas que, si un général éminent, entouré d'officiers d'élite, était reconnu dès aujourd'hui comme le chef de la guerre qui peut éclater, malgré le désir de paix qui anime la France et son gouvernement, il serait entouré d'un prestige fort utile à son pays ? »

***

M. John Lemoine, après avoir donné un aperçu de la situation politique actuelle en Europe, termine ainsi son article hebdomadaire dans le *Matin* :

« Il y a, hélas! de tels amas de combustibles accumulés dans notre malheureux monde, qu'on se demande s'il y aura même besoin d'une allumette, et si tout n'éclatera pas de combustion spontanée. »

***

L'ordre du jour voté mercredi par la commission du Budget, inspire ces réflexions à M. P. de Cassagnac, dans l'*Autorité* :

« La Commission du budget renvoie le budget au gouvernemement, parce que ce projet de budget n'offre que des économies insuffisantes.

» Le mot y est.

« Qui donc, a Droite ou bien à Gauche, pourra blâmer la Commission de vouloir des économies plus considérables et de s'opposer, soit à l'emprunt, soit à l'impôt?

» Pas d'emprunts! pas d'impôts! tel fut notre programme aux dernieres élections.

« Le moment est venu de l'appliquer et de montrer si nous sommes des gens sérieux ou de vulgaires saltimbanques.

» Evidemment, il ne nous déplaira pas de voir l'affreux Goblet rester sur le carreau ; mais au fond, la chose nous est relativement indifférente, car nous n'avons pas l'illusion de le voir remplacé par un ministre qui nous sera plus favorable.

» Le débat s'élève à des hauteurs inusitées.

» Il ne s'agit pas du principe gouvernemental : la question ministérielle devient fort secondaire.

» C'est la fortune de la France qui est en discussion.

» Voudra-t-on la sauver par un effort patriotique auquel la Droite sera heureuse de s'associer, ou allons nous continuer d'avoir de faux budgets affublés du nom ridicule de BUDGET D'ATTENTE? Allons-nous déboucher perpétuellement un trou pour en boucher un autre, augmenter notre dette déjà si lourde, multiplier les impôts, qui écrasent et annulent la production nationale ?

» Se décidera-t-on à réformer une bonne fois les vieux errements, les antiques abus, ou s'enfoncera-t-on de plus en plus dans les expédients, dans les bilans fictifs, dans les exposés mensongers ?

» Tel est le problème qui se posera très prochainement devant les élus du pays.

» Nous n'en connaissons pas de plus grand, de plus noble, de plus capable d'honorer une Assemblée.

» La Commission du budget vient de prendre là, sachons l'avouer, une bien louable initiative.

» Nous n'admettons pas que la Chambre ose la désavouer devant l'opinion publique.

» PAUL DE CASSAGNAC. »

***

La *Paix* raconte qu'un député radical, qui a fait partie des précédentes commissions du budget, disait hier :

» La commission sait très bien qu'elle ne peut réaliser assez d'économies pour équilibrer le budget, et c'est pour ne pas démontrer son impuissance qu'elle renvoie le budget au gouvernement. »

Le journal ajoute que ce député pourrait bien avoir raison.

LETTRE DE PARIS

(*D'un correspondant spécial*)

Paris, 11 mai.

Le députés, de retour de leurs départements, ont échangé les impressions qu'ils rapportent de la province avec ceux de leurs collègues qui n'ont pas quitté Paris, et il en résulte ceci :

C'est que la session de 1887 doit être uniquement consacrée à l'expédition des affaires urgentes et à régler convenablement l'équilibre du budget. La politique des économies à l'intérieur, celle de la prudence à l'exterieur, voilà, en deux mots, le programme recommandé par le suffrage universel.

Dans ces conditions, il n'y a plus à songer à faire du budget de 1888 un champ d'expériences pour les réformes inscrites dans les programmes radicaux, pas plus qu'il n'y a à penser à transformer notre organisation militaire au moyen de la nouvelle loi proposée par le général Boulanger.

J'ajouterai que, dans l'esprit des membres du Parlement qui reviennent à Paris, il faudrait renoncer, au moins provisoirement à la construction du Métropolitain, et vis-à-vis du refus de toutes les grandes puissances, se borner à faire de l'Exposition de 1889, une exposition purement nationale.

Sans doute, ces deux derniers conseils ne seront pas du goût de la députation parisienne et du ministre du commerce et de l'industrie, mais comme leur prise en considération semble devoir nous preserver de notables mécomptes, ainsi que de dépenses plus ou moins inutiles et exagérées, ils ont un côté sérieux pour les électeurs de province qui, avant de croire à la politique d'économies, ont besoin de la voir pratiquer.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, le projet d'essai de mobilisation du général Boulanger, motive déjà des observations aigres-douces de la part de la presse d'au delà des Vosges. La *Gazette de l'Allemagne du Nord* insinue que le projet de notre ministre de la guerre, bien qu'il ne doive être appliqué qu'en octobre et à un corps d'armée de la région de l'Ouest, doit avoir pour résultat de mettre sur le qui-vive tous les corps d'armée de France, ce qui déterminera une agitation militaire de nature à donner au projet en question une portée beaucoup plus grande qu'elle ne le parait tout d'abord.

Evidemment, ce n'est là qu'un premier échantillon des aménités allemandes, qui seront continuées, il faut s'y attendre. Commençons donc, dès à présent à pratiquer l'attitude de calme et de sang-froid que nous conseille le *Times* d'aujourd'hui par l'organe de M. de Blowitz à propos du procès qui va se poursuivre devant le tribunal de Leipsig.

Il n'est pas, du reste, douteux que le projet d'essai de mobilisation ne soit, malgré les reproches qui pourraient lui être adressés en temps ordinaire, voté haut la main par les deux chambres du Parlement, et cela sans discussion et à l'unanimité. C'est, en effet, le mot d'ordre général au Palais-Bourbon comme au Luxembourg.

Vous avez lu la note de l'Agence Havas relative à la bavue commise par le professeur allemand Echeibler qui prenait une substance quelconque pour la mélinite et, en faisant le champ de ses expériences, a déclaré que la mélinite étant en grande partie composée de coton-poudre, se transformant fatalement en sucre au bout de quelque temps.

Or, cette bévue, par suite de l'importance attribuée à la prétendue découverte de M. Scheibler, du nécessairement produire un grand effet de l'autre côté des Vosges, et l'on a été *fort* surpris que les journaux de M. de Bismarck, arrivés aujourd'hui à Paris, n'en soufflassent pas mot, alors qu'ils écrivaient joyeusement, la semaine dernière, des phrases comme celle-ci :

» La France s'est hâtée de faire des approvisionnements considérables de bombes de mélinite, et maintenant on apprend officiellement que la mélinite se désagrège. Ça explique la quiétude qu'on avait ici sur le tir à la mélinite et l'indifférence avec laquelle le gouvernement a permis l'exportation en masse du picrate, ne se préoccupant que d'un point ; c'est que la France payât bien. »

Heureusement, les correspondances particulières suppléent au silence de la presse des reptiles, et nous apprenons qu'en fin de compte, les autorités militaires allemandes ne sont pas autrement fâchées du dénouement de l'affaire, attendu qu'il n'y a pas huit jours, le général Bronsart de Schellendorff demandait un crédit de douze millions pour renforcer le revêtement des remparts de Metz. Ce projet disait : « Ces travaux sont nécessaires pour résister aux nouveaux engins explosibles.

Or, on n'aurait pas manqué de lui répondre au Reichstag que le revêtement qu'il réclamait était inutile, puisque les nouveaux engins auxquels il faisait allusion n'étaient en réalité, que des bombes en sucre. Aussi maintenant s'agit-il de sacrifier ce pauvre M. Scheibler, dont nos voisins ne font plus déjà un professeur, un savant, mais un *simple pharmacien. Attendons encore* quelques jours et l'exécution sera complète.

La Bourse a été ferme, quoi que sans affaires et cette fermeté s'est traduite seulement par une hausse de 23 centimes sur le 3 0[0. La spéculation n'a pas voulu aller plus loin, parce que si elle croit que l'entente s'établira entre la Commission du budget et le gouvernement. Elle estime, d'autre part que cette reconciliation aura pour base l'émission d'un emprunt.

HISTOIRE DU JOUR

La situation financière de la ville de Marseille

Le nouveau maire de Marseille a fait, à la dernière séance du Conseil municipal, l'exposé des *finances de la ville. L'actif est de* 284,000 *francs*, le passif, de 3,441,000 francs. Soit un déficit de 3.157,000 francs, qui fait défaut à la ville de Marseille pour remplir ses engagements. On ne saurait se faire idée du désarroi des finances municipales de Marseille. Aux hospices seuls, elle doit 750,000 francs. Ce déficit se décompose ainsi : 450,000 fr. qui sont en retard sur la subvention annuelle, et 300,000 francs promis mais non payés pour l'hôpital Sainte-Marguerite. Ce sont les pauvres qui sont les premières victimes du désordre de la gestion des radicaux Marseillais.

Ce que l'on sait moins, dit la *Gazette du Midi*, c'est que la ville est aussi endettée vis-à-vis du département : elle lui doit, si nous sommes bien renseignés, 374,000 francs pour les enfants assistés, 10,000 francs pour le dépôt de mendicité, 132,000 francs pour les chemins vicinaux ; soit une bagatelle de 516,000 francs. Entre parenthèses, comment se fait-il que, dans sa dernière session, le conseil général des Bouches-du-Rhône n'ait pas réclamé l'acquittement de cette dette par la ville de Marseille ? Comment se fait-il que M. le préfet, curateur naturel *des intérêts du département*, ne paraisse avoir nul souci de mettre en demeure la ville débitrice ! Est-ce qu'on se passe de ces complaisances entre administrations républicaines.

Puis, va venir bientôt l'échéance du coupon semestriel des emprunts de Marseille. Il faut beaucoup d'argent pour ce service. La seule dette unifiée réclamera en juillet 2,400,000 francs pour le coupon. Il y a ensuite le service annuel de 109,000 francs pour l'acquisition du Grand-Théâtre, le service annuel de 142,000 francs pour la rue des Incurables, le service annuel de l'emprunt de 1,500,000 francs pour les écoles. En chiffres ronds, on aura besoin d'avoir sous la main près de trois millions de francs pour répondre aux créanciers qui se présenteront en juillet, non compris les hospices et le département. Où prendre toutes ces sommes ?

La municipalité de Marseille fera comme le gouvernement central : elle empruntera. Le préfet des Bouches-du-Rhône s'est rendu à Paris pour négocier cet emprunt, qui s'élèvera à plusieurs millions.

NOUVELLES DU JOUR

L'impôt sur l'alcool au Reichstag

Berlin, 11 mai.— Le Reichstag a renvoyé à une commission de 28 membres, le projet de loi sur les alcools.

Le ministre des finances a, de nouveau, insisté sur la nécessité de l'adoption de ce projet, destiné à couvrir le surcroit des dépenses de l'Empire et à dégrever les divers états de la confédération. Il a réfuté l'assertion de M. Richter qui avait prétendu que cette loi provoquerait un litige national et tendait à favoriser les grands propriétaires fonciers. Il ne s'agit, a dit le ministre, que de sauver de la ruine les distillateurs.

Le congrès catholique

Paris, 11 mai. — La seconde séance du congrès catholique, présidée par l'évêque de Siam, Mgr Vey, a été tenue aujourd'hui au milieu d'une foule énorme.

Le rapport général a fait connaitre le développement des comités diocésains et locaux des écoles chrétiennes et l'organisation plus complète de l'enseignement libre ; il a donné des renseignements satisfaisants sur les heureux effets du rétablissement de la rétribution scolaire et sur le succès des établissements libres.

M. Chesnelong a ensuite donné lecture d'un télégramme, suivant lequel, le Saint-Père, reconnaissant aux catholiques de France des sentiments de piété filiale et de profond respect, exprimé, dans le télégramme qui lui avait été adressé, bénit avec une paternelle affection, chacun des membres du congrès, ainsi que les travaux dont il attend les meilleurs fruits pour le bien de l'église et de la société ; la dépêche est signée par Mgr Notenni.

M. Keller prononce ensuite un discours très applaudi au sujet du nouveau projet de loi militaire. Il fait ressortir l'inconvénient qui en résulterait pour les gens qui se destinent aux carrières libérales et s'est surtout élevé contre le service imposé aux séminaristes, mesure, dit-il, qui est une odieuse attaque *contre la foi de la* France.

La loi militaire

Paris, 11 mai. — La commission de l'armée a discuté le projet de loi de M. Margaine tendant à l'organisation d'une armée territoriale sédentaire comprenant les hommes de 40 à 45 ans ayant déjà servi.

Le projet a été repoussé, mais un amendement de M Laisant, ainsi conçu, a été adopté: Tout corps organisé en armes et soumis aux lois militaires, fait partie de l'armée et relève du ministre de la guerre ou du ministre de la marine. Il en est de même des compagnies du bataillon de vétérans que le ministre de la guerre est autorisé à créer en temps de guerre et qui serait recruté par voie d'engagements volontaires, parmi les hommes ayant accompli la totalité de leur service militaire.

La commission a également pris en considération un amendement relatif au pouvoir discrétionnaire en temps de guerre.

BOURSE DE PARIS

du jeudi 12 mai

(*par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL*)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
80 50	3 0/0	80 30	80 27	80 32
83 75	3 0/0 amortissable	83 65	83 60	83 55
108 25	4 1/2 1883	108 12	108 12	108 25
86 9/16	3 0/0 Portugais	86 3/8	.. ..	86 21/32
98 05	Italien 5 0/0	97 95	97 95	98 ..
65 3/8	Extérieure 4 0/0	65 5/16	65 1/8	65 1/2
81 9/16	Hongrois 4 0/0	81 1/2	.. ..	81 9/16
376 25	Egypte 6 0/0	376 25	376 25	375 ..
13 70	Turc 4 0/0	13 70	13 72	13 75
..	Obligations du Trésor.	.. ..	.. ..	514 ..
99 ..	Russe 1880 5 0/0	.. ..	.. ..	99 35
522 ..	Bons de liquidation 5 0/0	.. ..	.. ..	525 ..
	Sociétés de Crédit			
..	Banque de France	.. ..	4140 ..	.. ..
477 50	Banque d'Escompte	458 75	.. ..	457 50
720 ..	B. Paris et d. Pays-Bas	718 75	720 ..	718 75
416 25	Banque Parisienne	.. ..	.. ..	415 ..
1565 ..	Crédit Foncier	1563 75	1563 75	1565 ..
..	Crédit Mobilier	.. ..	227 50	.. ..
547 50	Crédit Lyonnais	545 ..	545 ..	.. ..
485 ..	Société générale	.. ..	.. ..	485 ..
458 75	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	.. ..	.. ..	457 50
505 ..	Banque Ottomane	503 75	.. ..	501 ..
..	Cred. Mobilier Espagn.	.. ..	.. ..	.. ..
	Chem. de f. Franc.			
1520 ..	Nord ..... act.	1525 ..	1525 ..	1522 50
1225 ..	Paris-Lyon-Médit. »	.. ..	1227 50	1225 ..
775 ..	Est ..... »	.. ..	777 50	775 ..
853 75	Ouest ..... »	.. ..	860 ..	857 50
1297 50	Orléans ..... »	.. ..	1295 ..	1297 50
1158 75	Midi ..... »	.. ..	.. ..	1155 ..
	Chem. de f. Etrang.			
457 50	Autrichiens	457 50	457 50	457 50
172 50	Lombards	171 25	171 25	175 ..
301 25	Saragosse	302 50	302 50	301 25
	Sociétés diverses			
2015 ..	Suez	2010 ..	2011 25	2015 ..
1360 ..	Gaz Parisien	1360 ..	.. ..	.. ..
685 ..	Voitures	.. ..	.. ..	685 ..
1135 ..	Omnibus	.. ..	.. ..	1135 ..
223 75	Rio-Tinto	225 ..	220 ..	220 ..
409 75	Panama	405 ..	.. ..	405 ..
	Obligat. Foncières			
	Foncières 500 4 0/0	.. ..	.. ..	513 25
191 ..	» 10e 4 0/0	.. ..	.. ..	192 50
.. ..	» 5 0/0	.. ..	.. ..	530 ..
510 ..	» 4 0/0 1883	.. ..	.. ..	512 ..
477 25	» communal 3 0/0	.. ..	.. ..	475 ..
377 ..	» 1877 3 0/0	.. ..	.. ..	377 ..
477 ..	» com. 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	477 ..
474 ..	» 1879 3 0/0	.. ..	.. ..	479 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
399 75	Nord	.. ..	399 50	399 75
387 50	Paris-Lyon-Médit 3 0/0	.. ..	.. ..	388 ..
383 50	Est 3 0/0	.. ..	383 75	384 ..
359 50	Ouest 3 0/0	.. ..	.. ..	359 ..
392	Orléans	.. ..	.. ..	392 ..
391 ..	Midi 3 0/0	.. ..	.. ..	390 ..
.. ..	Nord-Est	.. ..	.. ..	.. ..
635 ..	Bône-Guelma	.. ..	.. ..	635 ..
	Obligat. des Villes			
521 ..	Paris 1855-1860	.. ..	.. ..	520 ..
521 25	— 1865	.. ..	.. ..	521 25
406 ..	— 1869	.. ..	.. ..	406 ..
396 ..	— 1871	.. ..	.. ..	396 ..
512 25	— 1875	.. ..	.. ..	515 ..
514 ..	— 1876	.. ..	.. ..	502 50
382 ..	Marseille	.. ..	.. ..	383 75
101 75	Bordeaux	.. ..	.. ..	101 50
97 25	Lyon	.. ..	.. ..	97 50
.. ..	Lille	.. ..	.. ..	.. ..
46 50	Roubaix-Tourcoing	.. ..	.. ..	46 50
	Obligations div.			
255 ..	Départem. de la Seine.	.. ..	.. ..	265 ..
.. ..	Gaz de Paris	.. ..	.. ..	.. ..
.. ..	Suez	.. ..	.. ..	.. ..
415 ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	.. ..	.. ..	417 50

BOURSE DE LILLE

du jeudi 12 mai

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRECED.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	.. ..	104 75
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	.. ..	110 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	.. ..	511 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	.. ..	505 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.. ..	400 ..
Armentières	.. ..	482 ..
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	.. ..
Tourcoing 1878	.. ..	497 25
Amiens, remboursable à 100 fr.	.. ..	108 ..
Département du Nord	105 ..	105 ..
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie	647 50	647 50
— » act. nouv.)	.. ..	838 75
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	.. ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	.. ..	180 ..
— (act. n.), 250 fr. p.	.. ..	280 ..
Caisse Platel et Cie	.. ..	350 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	.. ..	410 ..
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	.. ..	1050 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.. ..	515 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.. ..	1180 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	.. ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	.. ..	320 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	.. ..	300 ..
Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	.. ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	.. ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	.. ..	160 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.. ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	.. ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 t. p.	.. ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	.. ..	2060 ..
Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p.	.. ..	500 ..
Biache-Saint-Vaast	.. ..	3225 ..
Demia et Anzin	.. ..	265 ..
Obligations Nord	.. ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	.. ..	467 ..
Union Liniere du Nord (oblig. hypot. 300)	.. ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. à 300 fr.	.. ..	410 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS	Cours	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	.. ..	7990 ..
Anzin 100e de denier	.. ..	2120 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	.. ..	1300 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	.. ..	3415 ..
Bully-Grenay le 6e	1375 1377 50	1375 ..
Carvin	.. ..	1185 ..
Courcelles-lez-Lens	.. ..	150 ..
Courrieres	.. ..	23050 ..
Campagnac	.. ..	450 ..
Douchy	.. ..	1280 ..
Doua